

90, route de Luxembourg L-9125 Schieren www.schieren.lu

> En application de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la Gestion de l'Eau a été saisie d'une demande par :

> L'établissement ELISABETH-Anne asbl pour la gestion des eaux dans le cadre de la construction et l'exploitation d'une cuisine professionnelle à Schieren.

> > Schieren, le 25/10/2021

Le bourgmestre, Eric/TH/LL

Pour le sécrétaire empêché,

Yves WEIS







